

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 MARS 2012 – 18 heures

Présents : ARRUFAT Jean, BERNARD Jacques, BLANQUER Alain, CAZABAT Jean-Philippe, GAUTREAU Laurent (Arrivé à 19 heures), MARCHAL Hélène, MONNIER Chantal, de MURCIA Marie-Claude, OLLIER Christian, USSELMAN Pierre.

Présents par procuration :

Absent : D'HALLUIN Christiane

Secrétaire de séance : MARCHAL Hélène

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 3 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Comptes administratifs, comptes de gestion et affectation du résultat du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement de l'année 2011
2. Taux d'imposition 2012
3. Budgets primitifs 2012 (principal et annexe)
4. Avenant au marché pour les travaux d'assainissement au Mas de Roujou
5. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la DUP du Mas de Roujou
6. Choix du géomètre pour le schéma d'aménagement au Mas de Roujou
7. Déclarations préalables pour la réfection de la façade de l'école et pour l'agrandissement du préau
8. Commission d'étude pour l'aménagement et la réglementation du cimetière communal
9. Questions diverses

1. Comptes administratifs, comptes de gestion et affectation du résultat du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement de l'année 2011

Sous la présidence de Monsieur Jacques BERNARD, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2011 qui s'établissent ainsi :

a) Budget communal

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	72 224.60			117 369.60	72 224.60	117 369.60
Opérations exercice	150 881.01	367 125.62	140 217.23	199 871.85	291 098.24	566 997.47
Total	223 105.61	367 125.62	140 217.23	317 241.45	363 322.84	684 367.07
Résultat de clôture		144 020.01		177 024,22		321 044.23
Restes à réaliser	71 024.75	7 081.00				7 081.00
Total cumulé	71 024.75	151 101.01		177 024.22	71 024.75	328 125.23
Résultat définitif		80 076.26		177 024.22		257 100.48

b) Budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		40 402.41		21 728.38		62 130.79
Opérations exercice	123 631.30	201 192.12	42 864.91	53 101.86	166 496.21	254 293.98
Total	123 631.30	241 594.53	42 864.91	74 830.24	166 496.21	316 424.77
Résultat de clôture		117 963.23		31 965.33		149 928.56
Restes à réaliser	326 287.15	165 871.29			326 287.15	165 871.29
Total cumulé	326 287.15	283 834.52		31 965.33	326 287.15	315 799.85
Résultat définitif	42 452.63			31 965.33	10 487.30	

Hors de la présence de M. Alain BLANQUER, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement 2011

➤ **Affectation des résultats de fonctionnement**

a) Budget communal

Le conseil municipal :

- Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 177 024,22 €**

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'inv. (cpte 1068) : 0 €

Affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 177 024.22 €

b) Budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Le conseil municipal :

- Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 31 965.33 €**

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'inv. (cpte 1068) : 31 965.33 €

Affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 0 €

➤ **Comptes de gestion**

a) Budget communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b) Budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Le Maire tient à remercier le personnel des services des finances publiques ainsi que le personnel du service administratif de notre commune pour l'excellent travail fourni.

2. Taux d'imposition 2012

Le produit des impôts directs locaux attendus s'élève à 81 508 € contre 76 117 € réalisés en 2011. Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux identiques à ceux de 2011 :

- Taxe d'habitation : 10,99%
- Taxe foncière (bâti) : 14,20%
- Taxe foncière (non bâti) : 76,79%

Vote : Pour : 9.

3. Budgets primitifs 2012 (principal et annexe)

(Arrivée de Gautreau Laurent)

Monsieur le Maire présente le projet détaillé du budget communal 2012 qui s'équilibre de la façon suivante :

a) Budget communal

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses	359 775.22	283 048.08
Recettes	359 775.22	283 048.08

Les principales recettes : Excédent de fonctionnement des années précédentes, impôts locaux, la dotation de l'état (DGF), produits des immeubles... Fond de compensation de TVA, Taxe d'Aménagement (ancienne TLE), subventions du Département, CCC.

Les principales dépenses : Frais de scolarité, les subventions aux associations, CCAS et bibliothèque, charges de personnel, nettoyage des locaux, différents travaux : entretien du bois de Peïrigous, entretien de la voirie, façade de l'école, garde-corps Chemin de Font d'Arques et Rue St Baudile, archives, réseaux d'électricité à enterrer, aménagement du nouveau cimetière...

b) Budget annexe de l'eau et de l'assainissement

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses	79 846.00	400 134.59
Recettes	79 846.00	400 134.59

Les principales recettes : La vente d'eau aux abonnés, virement de la section fonctionnement, fond de compensation de la TVA...

Les principales dépenses : Changer et mettre les compteurs en limite de propriété pour les maisons du centre du village et du hameau, nettoyage des 3 réservoirs, prestations au SEPAC.... Travaux assainissement du hameau de Mas de Roujou...

Vote : Pour : 10.

4. Avenant au marché pour les travaux d'assainissement au Mas de Roujou

Le Marché pour les travaux d'assainissement au Mas de Roujou s'élève à 229 257.00 euros HT, ce montant est largement en dessous du montant subventionnable.

Il y a plusieurs avenants pour des raisons techniques entre autres :

- Augmentation de la puissance des pompes
- Ajouter une rue supplémentaire non prévue à la base car le diamètre du tuyau d'assainissement n'est pas assez important.
- Faire une tranchée en traversée de la Départementale 908
- Relier la Salle Fernand Soucailles au réseau

Monsieur le Maire demande l'accord pour pouvoir signer ces avenants :

Vote : Pour : 10.

5. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la DUP du Mas de Roujou

La Déclaration d'Utilité Publique étant obligatoire tous les 30 ans, le bureau d'étude Entech en charge de ce dossier a fait appel à un hydrogéologue, le bilan de cette étude nous donne un montant de travaux estimé à 90 000 euros avec en supplément :

Des travaux pour effectuer un fossé en béton sur plus d'un kilomètre avec des clôtures pour la sécurité du site, ainsi que l'abattement de 7 platanes qui bordent La Dourbie.

A la conclusion de cette étude, Monsieur le Maire se renseigne pour savoir s'il n'existe pas d'autres possibilités pour se mettre en conformité pour l'eau du hameau mais à moindre coût.

Il a demandé au SEPAC d'étudier la possibilité de raccorder le Mas de Roujou à son réseau qui passe devant le pont de l'entrée du hameau. A ce jour l'étude est en cours.

La décision est à prendre d'ici un an.

M. le Maire demande l'autorisation de signer un avenant pour la maîtrise d'œuvre : 2700 euros.
Soit un montant total de 11 592.50 euros de l'étude.

Vote : Pour : 10.

6. Choix du géomètre pour le schéma d'aménagement au Mas de Roujou

M. le Maire a sollicité des devis auprès de 3 géomètres concernant l'assignation au tribunal de la Mairie après l'opposition à la déclaration préalable de Madame Chauchard Hélène.

Le cabinet Roques propose un devis s'élevant à 2500 euros, + 5% du montant des travaux s'il y a lieu de les faire.

Géométris ne peut répondre positivement à notre demande car il est déjà le géomètre de la partie adverse.

Le géomètre de Gignac après réflexion préfère décliner notre demande.

M. le Maire demande l'accord pour signer le devis avec le cabinet Roques.

Vote : Pour : 10.

7. Déclarations préalables pour la réfection de la façade de l'école et pour l'agrandissement du préau

Les travaux d'agrandissement du préau et de ravalement de la façade de l'ancienne école nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable au service de l'urbanisme.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ces deux déclarations préalables.

8. Commission d'étude pour l'aménagement et la réglementation du cimetière communal

M. le Maire souhaiterait qu'il existe un règlement pour les cimetières, il propose que soit établi un groupe de travail afin de créer ce règlement, d'établir un plan du nouveau cimetière de Lieuran, d'envisager la création d'un columbarium, de connaître la procédure à suivre pour les concessions à l'abandon.

M. le Maire a déjà sollicité l'aide de : Françoise Blanquer, Janine Estelle, Bernadette et André Ollier, Henri Poujol et, pour les élus : Jacques Bernard, Laurent Gautreau, Christian Ollier, Pierre Usselman.

9. Questions diverses

* Les élus doivent établir les permanences pour les 2 tours des élections présidentielles les 22 avril et 6 mai 2012, ainsi que pour les élections législatives les 10 et 17 juin 2012.
L'heure de fermeture du bureau de vote sera connue ultérieurement.

* La cérémonie du 8 mai : un papier sera distribué dans les boîtes aux lettres. Le rendez-vous est fixé le mardi à 11 heures devant la Mairie. Un apéritif suivra dans la salle de l'ancienne école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Vu par nous, Alain BLANQUER, maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 2 avril 2012.